Prix agricoles 1995/1996: prix indicatif du lait et prix d'intervention du beurre et du lait écrémé en poudre

1995/0045(CNS) - 29/06/1995 - Acte final

Produits laitiers - Prix et mesures connexes 1995/1996. Le Règlement (CE) n° 1539/95 du Conseil maintient, pour la période du 01.07.1995 au 30.06.1996, le prix indicatif du lait et les prix d'intervention des produits laitiers au niveau de la campagne précédente, à savoir : - Prix indicatif du lait : 30,98 Ecu/100 kg; - Prix d'intervention : . beurre : 328,20 Ecu/100 kg; . lait écrémé en poudre : 205,52 Ecu/100 kg. Le règlement est applicable à partir du 01/07/1995.